



Paris, le 12 oct 2017

Téléphone : 01 56 41 51 14  
Télécopie : 01 56 41 51 11  
[organisation@sgen.cfdt.fr](mailto:organisation@sgen.cfdt.fr)

**Objet :**  
**convocation**

Cher-e- camarade,

Tu es invité-e à une formation **Formation Mandatés SST Sgen-CFDT** syndicale du Sgen-CFDT les :

**Mercredi 29 et jeudi 30 nov 2017**

dans les locaux du Sgen-CFDT – 47-49 avenue Simon Bolivar – Paris 19ème

Tu es invité-e- à participer à ces travaux sur l'un des deux jours ou sur la totalité.

Nous te rappelons qu'en application des dispositions de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 tu peux obtenir un congé de formation syndicale ( modèle de demande ci dessous) à déposer un mois avant le début de la formation.

Crois, cher-e- camarade, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Claudie PAILLETTE  
Secrétaire nationale

---

A chef.fe de service, d'établissement,  
A Inspecteur.trice d'Académie

M-Mme-(Nom et prénom)  
Fonction et spécialité  
Etablissement/service

Je soussigné ..... demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de ..... jours, en application des dispositions de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 en vue de participer à la session de formation qui se déroulera du ..... au ..... 20 à ....., sous l'égide de l'Institut confédéral d'études et de formation syndicales de la CFDT.

Le ..... /...../..... à .....

Signature

*La demande de congé doit être adressée par écrit au chef de service au moins un mois à l'avance. A défaut de réponse expresse au plus tard le 15<sup>ème</sup> jour qui précède le début de la session, le congé est réputé accordé.*

*Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent. Les décisions qui rejettent des demandes doivent être communiquées avec leur motif à la CAP au cours de la réunion qui suit l'intervention de ces décisions.*

*A la fin de la session, une attestation constatant l'assiduité sera délivrée afin d'être remise au chef de service au moment de la reprise des fonctions.*